



## Diverses questions procédure violence conjugale.

-----  
Par Bernard33

Bonjour,

Ma compagne a porté plainte contre moi pour violence conjugale (violence habituelle avec itt de plus de 8 jours).

Je conteste la procédure car je suis moi même victime de sa violence morale et physique depuis plusieurs années, j'ai eu la mauvaise réaction en réagissant deux fois à ses violences en la repoussant.

Le jugement aura lieu fin Mai à Nanterre.

J'aurais diverses questions:

-Je n'ai pas d'antécédents judiciaires, ne bois pas, ne me drogue pas... quelle type de peine peut m'être appliquée dans le jugement (je sais que je risque 10 ans selon le substitut du procureur)?

-Y-a-t-il dans le 92 ou Paris nord ouest des avocats spécialiste en "hommes battus" qui puissent me défendre?

-Les itt prononcés me semblent complaisants (elle n'avait "que" des bleus superficiels ne l'incapacitant pas), de plus elle ne travaille pas depuis plus de 20 ans. Comment les contester?

-Une itt psychologique de 15 jours est indiquée mais je ne sais pas à quels faits cela se réfère. Elle n'a jamais été voir un médecin pour cela à part lors de sa plainte. Peut on juger des itt (psychologique) a posteriori? Et par quel type de médecin?

-Je n'ai pas accès à mon domicile pendant deux mois d'ici le procès, alors que le bail est à mon nom, que c'est moi qui paye le loyer (et toutes factures) et que ma compagne est domiciliée fiscalement dans son appartement (et ne vis apparemment plus dans le mien). Je n'ai pu récupérer aucune affaire dans mon appartement. Y-a-t'il des recours avant le jugement pour pouvoir changer cela (elle a laissé mon chat seul dans l'appartement et je dois trouver un tiers voulant bien s'en occuper, mais personne ne veut ayant peur de ses faux témoignages futurs éventuels)?

-lorsque tout cela sera fini, comment la faire partir légalement de mon domicile (je le lui ai déjà demandé à diverses reprise mais elle refuse de partir)?

Je suis conscient que cela fait beaucoup de questions... merci d'avance pour votre aide même partielle.